

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique restreinte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Jean-Claude BADAIRE		
Michelle PRUNEAU		
Yves CAHUZAC		
Didier ALESSANDRONI		
	Jean-Claude BERGEVIN	Mauricette ODRY
Renaud DELANNOY		
Patrick DUVEAU		
Mauricette ODRY		
Gilles RALICHON		
Jean-Michel VETOIS		
Murielle VILLATTE		
Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
10 juin 2020	10 juin 2020	Jean-Michel VETOIS

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020**

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2020.

### **ETUDE SUR ECAIRAGE PUBLIC :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition d'étude diagnostique sur les installations d'éclairage public avait été proposée lors du précédent mandat, une mutualisation avec d'autres communes avait été proposée afin de réduire le coût de cette étude et de permettre un financement par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Cette offre avait été approuvée par le précédent conseil municipal, et une convention définissant les modalités administratives, techniques et financières du groupement de commande doit être maintenant signée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL A ALEXANDRA RAGU :**

Le Maire peut déléguer à un ou à plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil. Les actes dressés dans le cadre des fonctions ainsi déléguées comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

Les fonctionnaires titulaires de la commune ayant reçu délégation du Maire peuvent valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Ils peuvent également mettre en œuvre la procédure de vérification prévue par les dispositions du chapitre II du titre II du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017.

L'exercice des fonctions déléguées s'opère sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

Un arrêté de délégation va être établi et transmis aux autorités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve la délégation de signature pour l'exercice des fonctions d'officier d'état civil pour Madame RAGU Alexandra, secrétaire de mairie.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 :

Le Compte de gestion rend compte de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes. L'Assemblée arrête les Comptes de Gestion 2019 Commune, Eau-Assainissement du Trésorier de Sully sur Loire, après les avoir entendus. Ces derniers s'établissent ainsi :

#### BUDGET COMMUNE :

	Résultat de clôture 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019
Investissement	- 14 717,95 €	- 59 507,14 €	- 74 225,09 €
Fonctionnement	248 096,86 €	15 574,70 €	248 953,61 €
<b>TOTAL</b>	<b>233 378,91 €</b>	<b>- 43 932,44 €</b>	<b>174 728,52 €</b>

#### BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT :

	Résultat de clôture 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat clôture 2019
Investissement	230 255,32 €	- 191 795,68 €	38 459,64 €
Fonctionnement	100 694,10 €	33 444,04 €	134 138,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>330 949,42 €</b>	<b>- 158 351,64 €</b>	<b>172 597,78 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve cette répartition.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

#### BUDGET COMMUNE :

Après l'élection de Madame Michelle PRUNEAU comme présidente de séance et le retrait de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 de la commune qui s'établissent ainsi :

<b>COMMUNE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>281 105,55 €</b>
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>265 530,85 €</b>
<b>Solde de Fonctionnement (R-D) =</b>	<b>15 574,70 €</b>
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>68 019,00 €</b>
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>127 526,14 €</b>
<b>Solde d'Investissement (R-D) =</b>	<b>-59 507,14 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve cette répartition.

## BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT :

Après l'élection de Madame Michelle PRUNEAU comme présidente de séance et le retrait de Monsieur le Maire, le conseil municipal examine le compte administratif 2019 du budget eau et assainissement qui s'établissent ainsi :

<b>EAU/ASSAINISSEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>87 076,47 €</b>
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>53 632,43 €</b>
<b>Solde de Fonctionnement (R-D) =</b>	<b>33 444,04 €</b>
<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>79 927,47 €</b>
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>271 723,15 €</b>
<b>Solde d'Investissement (R-D) =</b>	<b>-191 795,68 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve cette répartition.

## PROPOSITION LISTE ADMINISTRES POUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues, cette liste sera envoyée au Directeur Régional des finances publiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la liste de proposition de personnes pouvant être amenées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

## VOTE DES TROIS TAXES :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter le taux des 3 taxes, soit :

<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>Taxe Foncière</b>	<b>Taxe Foncière non Bâtie</b>
10,65	13,75	40,11

Pour information :

<b>Taux moyens communaux de 2019, au niveau</b>		
	<b>National</b>	<b>Départemental</b>
<b>Taxe Foncière bâti</b>	21,59	26,25
<b>Taxe Foncière non bâti</b>	49,72	45,63

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve cette proposition.

## PROPOSITION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la répartition suivante des subventions versées aux différents organismes, pour l'année 2020 :

<b>Associations</b>	<b>ANNÉE 2020</b>
LIGUE NATIONALE CANCER	150,00 €
LES PAPILLONS BLANCS	100,00 €
SOINS à DOMICILE (SSIAD)	150,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	50,00 €
SNADS2	50,00 €
SULLY-ESPOIR	125,00 €
MARATHON de L'ESPOIR	125,00 €
ASSOCIATION PATRIOTIQUE	200,00 €
SAPEURS POMPIERS	200,00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	200,00 €
ÉCURIES des ANGLONNIÈRES	150,00 €
SOUVENIR Français	50,00 €
<b>TOTAL (1) =</b>	<b>1 550,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve cette proposition.

### SUEZ CONTRAT D'ASSISTANCE :

Ce sujet sera vu lors du prochain Conseil Municipal, le contrat n'ayant pas encore été reçu à ce jour.

### DECHETS VERTS :

La commune met à disposition des habitants une déchetterie pour le dépôt des déchets verts ; il a été plusieurs fois constaté par les agents, que de trop nombreuses ordures ménagères hors déchets verts y sont déposées. Suite à cette constatation, la fermeture provisoire de ce site a été décidée en attendant de trouver une solution.

Pour rappel, la commune est la seule du secteur à mettre à disposition ce service gratuit ; par ailleurs, cette mise à disposition génère un coût pour celle-ci.

C'est ainsi que Monsieur Le Maire demande au conseil de chercher un moyen d'éviter ce dépôt inapproprié.

Après en avoir discuté et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal propose d'étudier avec l'aide de volontaires la possibilité de réouverture.

### REQUETE DU COMMERCE « LE FLORENTIN » :

Monsieur Le Maire fait lecture du mail que lui a envoyé la gérante du commerce « Le Florentin », quelques jours après le confinement.

*Celle-ci informe d'un hiver extrêmement compliqué, suite aux gilets jaunes, la conjoncture actuelle et maintenant le COVID19 ; elle informe qu'il y a des factures en attente de paiement qu'elle ne peut pas honorer ; le commerce ne permet pas d'assurer un chiffre d'affaire suffisant pour maintenir l'activité. Des solutions sont engagées auprès de la banque et du comptable (aide pour le COVID, activité partielle, délai auprès de la banque...), l'objectif étant de tout faire pour maintenir l'activité ; pour se faire je souhaiterais l'annulation des loyers à venir. Dans ce même temps elle informe les habitants que le Florentin ne sera ouvert que de 9h00 à 11h00 et ceci 5 jours sur 7.*

Après avoir lu le mail, afin de ne pas influencer les membres du conseil Municipal Monsieur le Maire donne la parole à l'ensemble des conseillers.

Après que chacun se soit exprimé Monsieur le Maire complète l'information sur le fait que la commune n'a pas augmenté le loyer depuis 6 ans contrairement à ce qui était écrit dans le bail, petit coup de pouce de la commune pour aider nos commerçants successifs. Que les « bons de nos aînés » financés par la mairie lui ont rapporté la somme de 1770,00 € en début d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et à l'unanimité de ses membres, décide de ne pas annuler les loyers. A notre demande un report de ces loyers peut être consenti avec la trésorerie de Sully.

### **DECLARATION PREALABLE « IMPASSE DES MESANGES » :**

Monsieur le Maire informe le conseil d'un dépôt d'une déclaration préalable en mai dernier pour le changement d'un portail d'entrée (véhicule) et la création d'un portillon d'entrée (personne), au 5 Impasse des Mésanges. Cette déclaration pose un souci car ces entrées donnent sur le terrain communal au niveau du stade, la circulation de véhicules peut poser un problème quant à la tranquillité du lieu qui pourrait être perturbée et la sécurité des usagers qui fréquentent l'aire de jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le changement du portail tout en exigeant que le propriétaire rentre ses véhicules dans sa propriété,
- de refuser la création d'un portail afin de conserver la tranquillité des lieux.

### **DELEGUES GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune avait adhéré en 2014 au GIP Approllys centr'achats qui consistait en une mutualisation de l'achat afin de dégager des économies. Madame Thomas Anne-Laure avait été désignée en tant que délégué titulaire puis Madame Odry Mauricette en tant que délégué suppléant. Avec le changement de municipalité, il est demandé de renouveler ou pas cette adhésion.

Le conseil décide à l'unanimité de ses membres que la commune se retire du GIP Approllys centr'achats car ce marché ne correspond pas à la taille de la commune.

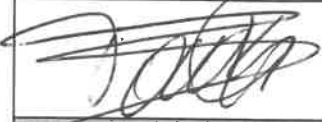

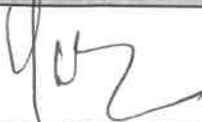

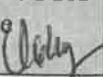

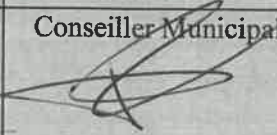

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **Installation mobil home - Rue du Gue**

Monsieur le Maire fait part de l'installation d'un mobil home sur un terrain non constructible acheté récemment, rue du Gué, il ajoute que celle-ci constitue une infraction à la législation de l'urbanisme. Il informe qu'un courrier recommandé a été envoyé au propriétaire pour qu'il se rapproche du service urbanisme de la communauté de communes Val de Sully afin de connaître ses droits pour régulariser la situation.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

BADAIRE J-Claude	PRUNEAU Michelle	CAHUZAC Yves	ALESSANDRONI Didier
Maire	1 <sup>er</sup> Adjointe	2 <sup>ème</sup> Adjoint	Conseiller Municipal
			
BERGEVIN Jean-Claude	DELANNOY Renaud	DUVEAU Patrick	ODRY Mauricette
Conseiller Municipal absent, pouvoir à ODRY Mauricette	Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale
			
RALICHON Gilles	VETOIS Jean-Michel	VILLATTE Murielle	
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	
